

Le point du Maire

Bilan financier 2018 - Orientations budgétaires 2019

Lors de la dernière réunion, le 11 mars, le Conseil municipal a voté à l'unanimité le bilan financier 2018 : compte administratif et compte de gestion. Ce bilan fait apparaître une bonne santé financière de la commune en développement et surtout une diminution des dépenses de fonctionnement, c'était un objectif pour l'année écoulée.

Ensuite le Conseil municipal a pris plusieurs décisions, à l'unanimité dans le cadre du budget prévisionnel 2019 :

- 1) Pour la fiscalité communale : le maintien des taux 2018, à savoir TH : 9,68% ; TFNB : 50,59%, pour rappel, ces taux sont bien inférieurs aux taux de la commune voisine.
- 2) Pour les dépenses de fonctionnement : le soutien à la vie associative est assuré par le maintien des subventions qui s'élève globalement à 71785 euros et leur montant est toujours demandé par un meilleur encadrement, par la communication, par l'implication de tous.

Concernant les orientations pour les dépenses d'investissement, il est prévu :

- La construction de la résidence FIFI, une partie (la moitié) sera financée par le budget communal qui sera « couvert » par les locations,
- La réalisation d'un lotissement communal de 6 lots qui sera financée à 50% par le budget communal et remboursée par la vente des lots,
- L'aménagement de la salle de karaté qui sera financée par le budget communal et subventionnée par le CD et la région,
- Le partenariat avec ALTEAL pour la construction de pavillons, avec l'AC pour la construction d'un centre d'accueil pour les personnes handicapées. Dans ce cadre, la commune fournira le terrain nécessaire,
- Le développement de la vidéo-protection, sur plusieurs sites qui sera financé par le budget communal et subventionné par la DETR (Etat),
- La sécurisation du carrefour à feux 817/la Lanne qui sera financée par le budget communal et subventionnée par le CD,
- La rénovation de la voirie, le pool routier (côte de Boïdures), les trottoirs, les lotissements,
- La rénovation de l'éclairage public dans le village par le remplacement des lampes à LED. L'économie d'énergie sera supérieure à 80%, la dépense sera largement couverte par le SDEHG,
- L'entretien des bâtiments et logements communaux sera poursuivi et financé essentiellement par le budget communal,
- La poursuite de l'embellissement de la commune et les mesures environnementales seront financées par le budget communal,
- Les achats pour l'équipement des services : un utilitaire, du matériel pour le service de nettoyage, du matériel pour les bureaux seront financés par le budget communal et subventionnés par le CD.